



COMITE DEPARTEMENTAL
DU JEU D'ÉCHECS
DU NORD
Association loi 1901 affiliée à la F.F.E.
et subventionnée par le Conseil Départemental du NORD

T P L M

Règlement Intérieur 2022-2023

Article 1 : Organisation

Le Comité Départemental du Jeu d'Échecs du Nord (CDJE 59) organise **les 5 phases** des Tournois rapides Permanents de Lille Métropole dit « TPLM »

Article 2 : Homologation et Appariements

Ces tournois sont homologués par la Fédération Française des Echecs en 5 rondes. Les appariements informatisés, programme PAPI 3.3.6, se font au Système Suisse intégral pour le tournoi A et au Système de Haley pour le tournoi B. Ils seront comptabilisés pour le classement Elo rapide.

Article 3 : Inscription

Pas de droits d'inscription. **Pas d'inscription sur place.** Tout joueur doit être licencié le jour du tournoi. Le tournoi est ouvert à tout joueur, ***dans la limite des places disponibles***, licencié dans le département de nord (59), jusqu'à junior, de moins de 1500 elo (rapide) au 1^{er} septembre de la saison en cours.

La date limite des inscriptions est fixée au mercredi précédent le tournoi inscription à l'adresse tplm@cdje59.fr

Le tournoi A est réservé aux joueurs :

des catégories U8 (Petits Poussins); U10 (Poussins) et U12 (Pupilles) ayant un classement Elo rapide compris entre 1200 et 1500 (inclus) et des catégories U14 (Benjamins) à U20 (Juniors) ayant un Elo rapide strictement inférieur à 1500 au 1^{er} septembre de la saison en cours.

Le tournoi B est réservé aux joueurs :

des catégories U8 (Petits Poussins); U10 (Poussins) et U12 (Pupilles) ayant un Elo rapide strictement inférieur à 1200 au 1^{er} septembre de la saison en cours.

Aucune inscription ne sera prise sans le n° de licence

Article 4 : Cadences

TPLM A et B : La cadence est de 15 minutes KO par joueur

Article 5 : Dates des différentes phases (samedi après-midi)

26 Novembre 2022 Fournes en Weppes

04 Février 2023 Nomain

04 Mars 2023 Marcq en Baroeul

01 Avril 2023 Neuville en Ferrain

13 Mai 2023 Erquinghem Lys (finale)

Article 6 : Pointage et horaires prévisionnel des rondes

TPLM A et B : Pointage de 13h15 à 13h55.

Ronde 1 : 14 h 10 - 14 h 40

Ronde 2 : 14 h 50 - 15 h 10

Ronde 3 : 15 h 20 - 15 h 50

Ronde 4 : 16 h 00 - 16 h 30

Ronde 5 : 16 h 40 - 17 h 10

Article 7 : Classements, classement général et prix

Pour chaque tournoi, le classement final de chaque phase est établi suivant le nombre de points de parties. Le système de départage des ex-æquo sont dans l'ordre le buchholz tronqué puis la performance.

Le classement final général est établi à l'issue de la dernière ronde de la dernière phase. Pour chaque classement, **les 3 meilleurs résultats** de chaque joueur seront pris en compte. En cas d'égalité, le départage sera dans l'ordre le meilleur 4^{ème} résultat puis 5^{ème} et enfin le plus jeune joueur.

Participation obligatoire à la phase finale pour être classé

Tout joueur absent à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

Article 8 : Arbitrage et règles du jeu

Le tournoi est arbitré par un arbitre Fédéral Open 1 ou niveau supérieur. Un arbitre Fédéral Club peut officier avec accord préalable du Directeur Régional de l'Arbitrage.

Chaque club accueillant se charge de fournir un arbitre (de préférence du secteur géographique), ou deux si le nombre de joueurs est supérieur à 50. Le club accueillant veille à la disponibilité du matériel nécessaire et peut, le cas échéant, solliciter le CDJE ou un autre club participant.

Les règles du jeu rapide s'appliquent à ce tournoi,
la partie sera perdue après le 2nd coup illégal achevé.

Il est fait application de l'annexe A4 et de la directive III.5 des règles du jeu :

III.5 Si l'article III.4 ne s'applique pas et que le joueur au trait a moins de deux minutes à sa pendule, il peut réclamer la nulle avant que son drapeau ne tombe. Il appellera l'arbitre et peut arrêter la pendule (voir Article 6.11.2). Il peut réclamer sur la base que son adversaire ne peut pas gagner par des moyens normaux et/ou que son adversaire n'a fait aucun effort pour gagner par des moyens normaux.

Article 9 : Protocole Sanitaire

Le tournoi se déroule selon les conditions sanitaires en vigueur à la date de chaque rencontre. Le club hôte et l'arbitre principal sont responsables de l'application des règles sanitaires.

Article 10 : Comportements des joueurs et accompagnateurs

Tous les participants s'engagent à avoir une attitude conforme à l'éthique de notre sport (Charte du joueur d'échecs). Les analyses et blitz sont interdits dans l'aire de jeu. Les téléphones portables doivent être éteints, le joueur dont le téléphone sonne ou vibre perd la partie. Il faut aussi éviter toutes lectures, discussions et comportements suspects.

Article 11 : Commission d'Appel

En cas de réclamation, le joueur prévient oralement l'arbitre principal avant la fin de la partie. Le joueur mettra par écrit ses récriminations avant le début de la ronde suivante. L'arbitre transmettra la réclamation à la Commission d'Appels Sportifs du CDJE.

Article 12 :

L'inscription aux TPLM implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre Principal

L'organisateur
CDJE 59